



**Monsieur David Heurtel**

Ministre du MDDELCC

975, boulevard René-Lévesque est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet: Demande d'audiences publiques à l'automne pour le projet d'expansion de la mine à ciel ouvert Canadian Malartic**

Monsieur le ministre,

Par la présente, MiningWatch Canada vous demande, tel que le prévoit la loi, une enquête et des consultations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour le projet d'expansion de la mine à ciel ouvert Canadian Malartic et la déviation de la route transnationale 117. La mine Canadian Malartic est actuellement la plus grande mine à ciel ouvert située en milieu habité au Canada. C'est un précédent. Ses opérations génèrent beaucoup d'impacts chez les citoyens, notamment sur les plans de la santé, du bien-être et de la qualité de vie. Le projet soulève également plusieurs préoccupations environnementales.

**MiningWatch Canada**

MiningWatch Canada est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'assurer la protection de la santé des personnes et des écosystèmes affectés par les activités minières, et ce, tant au Canada qu'à l'international. Fondé en 1999, l'organisme compte aujourd'hui une trentaine d'organismes membres de partout au pays. Nous fournissons un support technique et stratégique aux collectivités, aux gouvernements et aux différents intervenants touchés par les activités minières; nous intervenons auprès de l'industrie et des décideurs publics afin de promouvoir un meilleur encadrement des activités minières sur les plans social, environnemental et économique; nous défendons les droits des populations et des milieux affectés par les activités minières. MiningWatch est l'un des membres fondateurs de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine et siège comme représentant de la société civile sur plusieurs tables multisectorielles à l'échelle provinciale et fédérale.

**Calendrier des audiences**

Nous joignons notre voix à celle des citoyens de Malartic qui demandent des audiences du BAPE à la mi-septembre, après la rentrée des classes, et non durant le mois de juin et durant l'été, qui ne sont pas des mois propices pour informer et consulter la population sur un projet d'une telle envergure et qui suscite autant de préoccupations chez les citoyens. De par la loi, vous avez le pouvoir de mandater le BAPE au moment qui convient le mieux pour faciliter la participation citoyenne –l'un des principes fondamentaux de la Loi sur le développement durable du Québec. Nous vous enjoignons à utiliser ce pouvoir pour mieux satisfaire l'intérêt public et répondre aux demandes citoyennes, les premiers concernés par des consultations publiques portant sur cette mine à ciel ouvert qui les affecte.

## **Préoccupations face au projet**

Nos principales préoccupations face au projet concernent :

1. L'absence d'une distance minimale (« zone tampon ») entre les citoyens et les activités de la mine, laquelle génère des impacts beaucoup plus importants que ce qui avait été évalué lors du premier BAPE en 2008-2009.
2. La désuétude des normes actuelles par rapport aux connaissances scientifiques d'aujourd'hui pour protéger la santé, le bien-être et la qualité de vie des populations affectées par une mine à ciel ouvert d'une telle envergure, notamment les normes liées à la qualité de l'air (poussières totales et poussières fines PM2.5 et PM10), au bruit, aux vibrations (dynamitages et surpressions).
3. L'incapacité de la minière et des autorités publiques d'assurer le respect des lois, des normes et des critères environnementaux, de même que l'absence de conséquences punitives ou de changements concrets face aux multiples avis d'infractions environnementales émis par le Ministère de l'Environnement depuis l'autorisation du projet en 2009, avec plus de 171 avis d'infractions environnementales et plus de 2000 manquements aux normes à ce jour.
4. L'absence de mécanismes prévus par la loi concernant l'acquisition, l'indemnisation et l'accompagnement des citoyens affectés par des projets industriels.
5. L'impact environnemental global des grandes mines à ciel ouvert de type « fort tonnage – faible teneur », notamment sur le plan énergétique, de la qualité de l'eau, de l'empreinte territoriale et de la gestion des déchets miniers à long terme. La planification environnementale, sociale et économique pour la période de « l'après-mine » est également une préoccupation majeure, tout comme la notion « d'acceptabilité sociale ».

Vous trouverez en pièces-jointes quelques références et documents clefs en lien avec ces préoccupations et ces enjeux.

## **Préoccupations du Comité citoyens de la zone sud de Malartic**

Notez par ailleurs que MiningWatch appuie les demandes du Comité citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic (CCZSM ou « Comité citoyens »). La minière Canadian Malartic a annoncé récemment qu'elle travaillait sur l'ébauche d'un éventuel protocole d'acquisition et d'indemnisation pour les citoyens impactés par la mine à ciel ouvert Canadian Malartic. À ce titre, nous prenons la liberté de vous acheminer des informations contextuelles que nous jugeons importantes dans le cadre de l'élaboration d'un tel protocole.

Malgré nos ressources limitées, nous tentons, depuis plus d'un an, d'accompagner du mieux que nous pouvons les citoyens les plus directement impactés par la mine, notamment ceux représentés par ce Comité de citoyens. Ce comité représente un secteur de la ville abritant environ 700 propriétés et logements situés à moins de 700 mètres des limites de la fosse à ciel ouvert (les plus rapprochés de la mine).

Ce regroupement de citoyens demande depuis près d'un an essentiellement trois choses :

- 1) Conclure une entente contractuelle avec la minière dans laquelle cette dernière s'engage à offrir une option d'acquisition à une large proportion des résidents de Malartic qui se disent impactés par les opérations de la mine sur les plans de la santé (incluant santé physique et santé psychosociale), de qualité de vie et du bien-être, et ce, afin de pouvoir déménager et retrouver une résidence et un milieu de vie de qualité semblable ou meilleure pour eux, leurs proches, leur famille;
- 2) Que la minière s'engage à offrir des indemnités adéquates à l'ensemble des résidents de Malartic, notamment ceux les plus impactés par la mine, pour toutes les nuisances, les dérangements et les impacts subis depuis le début de la construction et des opérations en 2009, de même que pour les résidents décidant de rester, ou devant demeurer à Malartic pour les années à venir;
- 3) Que le Comité des citoyens puisse pouvoir compter sur une aide financière afin de pouvoir engager et être accompagné par des experts indépendants, de leur choix, dans ces démarches afin que leurs droits et leurs intérêts soient représentés et défendus adéquatement.

Vous constaterez à la lumière des documents joints que le Comité de citoyens a rencontré plusieurs difficultés depuis un an quant à l'atteinte de ces objectifs et de ces demandes, à tel point qu'en février dernier, les citoyens ont annoncé la possibilité d'initier un recours collectif face aux impacts qu'ils subissent depuis maintenant plusieurs années, et qu'ils craignent de voir amplifiés avec les projets d'agrandissements futurs de la mine (travaux en surface près de nouveaux quartiers et résidences).

Les principaux impacts et dérangements subis par les citoyens sont reliés aux poussières, aux dynamitages quotidiens, au bruit, à l'augmentation de la circulation de camions lourds et produits dangereux dans la collectivité, de même qu'aux tensions et division sociales vécues dans la communauté (voir notamment les études de la santé publique DSP 2015 et INSPQ 2015 jointes à la présente, de même que le résumé des 171 avis d'infractions environnementales en date d'octobre 2015, lesquels représentent plus de 2000 manquements aux normes depuis 2009).

À la mi-avril, avec la confirmation d'une première ébauche de protocole et d'une aide financière modeste de 8000\$ pour engager un expert de leur choix, les citoyens ont accepté de suspendre temporairement la possibilité d'un recours judiciaire, et ce, pour prendre le temps d'analyser et de commenter la première version du protocole et de voir dans quelle mesure il répond à leurs préoccupations et à leurs demandes répétées. Les citoyens ont signé une entente de confidentialité et ne peuvent rien divulguer de cette première ébauche de Protocole. Sachez toutefois que la Coalition Québec meilleure mine et MiningWatch Canada (membre de la Coalition) ont également obtenu copie de cette ébauche de protocole envers lequel nous avons plusieurs préoccupations, sans toutefois pouvoir ne rien révéler publiquement avant le 15 mai, date à laquelle prend fin l'entente de confidentialité. Nos commentaires et ceux des citoyens ont été envoyés à la fin d'avril 2016 au Groupe de travail qui travaille (minière, ville, comité de suivi de la mine) à l'élaboration de ce protocole.

Alors que le BAPE approche à grands pas, il est déterminant pour les citoyens qu'ils obtiennent rapidement des garanties légales et financières de la part de l'entreprise quant à leurs demandes d'acquisition et d'indemnisation pour éliminer ou compenser la perte de leur qualité de vie, la perte de leur bien-être, la perte de jouissance de leur milieu de vie, de même que l'atteinte à leur santé psychosociale et/ou à leur santé physique. Des centaines de résidents de Malartic subissent déjà des impacts importants depuis 2009 et n'en peuvent plus.

L'entreprise affirme avoir fait de nombreux efforts et dépensé des dizaines de millions depuis plusieurs années en mesure de mitigation pour réduire les impacts, les dérangements et les nuisances subis par les citoyens, mais ces efforts et ces mesures de mitigation ne fonctionnent pas comme il le faudrait. Les opérations industrielles de la mine sont beaucoup trop importantes et trop rapprochées de la ville et, après plusieurs années de tergiversation sur des mesures de mitigation, le temps est venu d'offrir l'acquisition et la relocalisation à ceux qui n'en peuvent plus, de même que des indemnisations pour les impacts subis.

De plus en plus de citoyens et d'organismes constatent également que les normes du Québec ne sont pas du tout adaptées à la réalité des impacts d'une telle mine à ciel ouvert à proximité d'un milieu habité (voir notamment le mémoire [QMM 2015](#), de même que le [Colloque sur les mines à ciel](#) ouvert 2014). Ils réclament que ces normes soient revues et renforcées afin de mieux protéger la santé, la sécurité, la qualité de vie et le bien-être des citoyens impactés (p.ex. : resserrer les normes d'émissions de poussières fines PM2.5 et PM10, les normes de bruit, de même que les normes de vibrations qui impactent les humains à 3-4 mm/s plutôt que la norme actuelle de 12 mm/s; voir notamment la présentation de l'[ACME 2014](#) à ce sujet). Ces citoyens et organismes réclament également « des zones tampons » entre ce type d'activité industrielle et les citoyens (un peu comme il en existe déjà dans d'autres industries, tel que jusqu'à 1.5km de distance pour des éoliennes en Ontario et en Europe). Et que si des gens sont situés à l'intérieur d'une telle distance, soit que la mine ne soit pas autorisée, soit que la réglementation prévoit automatiquement un mécanisme d'acquisition et de compensation pour les citoyens impactés.

Somme toute, nous souhaitons que vous aurez l'occasion de prendre connaissance des informations fournies dans la présente (ci-dessous et ci-jointes) au cours des prochains jours ou des prochaines semaines, et qu'elles sauront peut-être mieux vous éclairer sur les réalités et les difficultés que vivent plusieurs citoyens à Malartic en relation avec les impacts de la mine, et qu'un protocole adéquat d'acquisition et d'indemnisation soit développé pour y remédier.

Surtout n'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute autre question ou information complémentaire.

Merci de l'attention que vous porterez à la présente,

Salutations distinguées,



---

**Ugo Lapointe**

Coordonateur du programme canadien, MiningWatch Canada  
Suite 508, 250 City Centre Avenue | Ottawa | Canada | K1R 6K7  
Cell.514.708.0134 | T.613.569.3439 | F.613.569.5138  
[www.miningwatch.ca](http://www.miningwatch.ca) | [ugo@miningwatch.ca](mailto:ugo@miningwatch.ca)

P.J. Références et documentation

---



## ENJEUX DE LA MINE À CIEL OUVERT CANADIAN MALARTIC : QUELQUES RÉFÉRENCES ET DOCUMENTS CLEFS (NON-EXHAUSTIFS)

### Malartic:

- 171 avis d'infractions environnementales en date d'octobre 2015 ([résumé](#))
- Direction de la santé publique (DSP 2015: [résumé](#), [rapport](#), [Figures 61, 70 et 71](#) en annexe)
- Institut national de la santé publique (INSPQ 2015: [résumé](#), [rapport](#))
- Hommage à Me Nicole Kirouac, qui accompagne citoyens de Malartic ([communiqué 2014](#))
- Protocoles desquels s'inspirer, mais à améliorer ([Niobec 2012](#), [Sept-Îles 2014](#))
- Normes internationales, mais à améliorer (IRMA 2016 [acquisition/comp.](#) & [résolution conflits](#))

### Nécessiter de revoir et renforcer les normes encadrant les mines à ciel ouvert:

- Colloque sur les impacts des mines à ciel ouvert ([Colloque 2014](#), [annonce](#), [recommandations](#))
- Association canadienne des médecins pour l'environnement ([ACME 2014](#))
- Mémoire de QMM sur les mines à ciel ouvert (BAPE 2014, [communiqué](#), [voir sections 1, 2, 6 et 7](#))
- Changer la « Directive 019 » en un règlement (NQ 2014, [communiqué](#), [rapport](#))
- Livre vert pour réforme Loi sur la qualité de l'environnement (QMM 2015: [communiqué](#), [mémoire](#))
- Stratégie minérale du Québec (2016, [communiqué](#))

### Nécessiter d'avoir des comités de suivi indépendants, crédibles, bien financés:

- Projet de règlement (QMM 2015: [communiqué](#), [lettre aux ministres](#))
- Position du Comité de suivi Canadian Malartic (2015 et 2016, [mémoire](#), **\*\*documents .pdf joint**)
- REVIMAT 2016 : <http://www.quebecmeilleuremine.org/communiquel/la-formation-des-comit-s-de-suivi-une-illusion-de-repr-sentation-citoyenne>

### Définir les principes de « l'acceptabilité sociale » :

- Livre vert du MERN et recommandations QMM (2016 : [communiqué](#), [mémoire](#), [Livre vert](#))
- REVIMAT 2015: <http://www.quebecmeilleuremine.org/communiquel/fondation-du-revimat>